



Extrait de la charte graphique  
des parcs nationaux de France  
> Les partenariats



# L'emblème

Il a été créé par l'Atelier de Création graphique - Pierre Bernard.

L'actualisation de la charte graphique des parcs nationaux de France respecte l'œuvre d'origine, reconnue en France comme à l'étranger.

L'emblème des parcs nationaux de France est un hymne à la vie. Il révèle, de l'infiniment petit à l'infiniment grand, son extrême diversité. Il porte en lui la richesse, la complexité et l'évolution de la vie. Il symbolise aussi la solidarité entre la nature et l'Homme, entre les espaces des cœurs et des aires d'adhésion des parcs nationaux.

C'est une image libre, ouverte sur le monde et ses mouvements.



Il est l'élément majeur d'identification des parcs nationaux français et par conséquent :

- il doit être utilisé avec modération,
- il est indéformable,
- son dessin ne doit en aucun cas être modifié (ajouts d'éléments graphiques),
- il est possible d'utiliser l'emblème seul, sans la dénomination du territoire et dans la couleur du parc national,
- le recadrage de l'emblème est possible, à condition de ne pas dénaturer le sens de la création,
- il est interdit d'utiliser une photo à l'intérieur de l'emblème (en remplacement du noir).



# Le logo et les déclinaisons

L'emblème est l'élément identifiant et commun à tous les parcs nationaux français.

## Le logo



Le logo est utilisé exclusivement sur les documents administratifs.

Il est le vecteur de l'institution, de son autorité.  
> Il porte avec élégance et sobriété les valeurs des parcs nationaux français.

## La déclinaison pour les auto-productions



Cette déclinaison est utilisée exclusivement pour toutes les productions des parcs nationaux (y compris les objets ou vêtements promotionnels).

Elle symbolise les valeurs, l'institution et met en lumière le territoire.

## La déclinaison pour les partenariats



Cette déclinaison est utilisée exclusivement pour les partenariats.

Il est graphiquement fort, affirme le territoire, offre une bonne lisibilité et précise le degré de collaboration.

.....>

## Visibilité croissante

# La déclinaison pour les partenariats



● ● ●  
**Utilisation exclusive pour les partenariats et co-éditions**

Cette déclinaison est toujours  
en signature, en bas du document,  
**>> JAMAIS EN HAUT D'UN DOCUMENT !**  
(ce n'est pas l'établissement qui parle).

# Les partenariats

La charte des parcs nationaux de France fonde un projet de territoire partenarial entre l'Etat et les collectivités territoriales après concertation avec les acteurs. Elle associe, selon des modalités différentes, et dans une logique de solidarité écologique, le ou les « cœurs » du parc national et l'aire optimale d'adhésion. Elle définit pour le cœur du parc national des objectifs de protection du patrimoine naturel, culturel et paysager et pour l'aire d'adhésion des orientations de protection, de mise en valeur et de développement durable. L'enjeu est de traduire concrètement la continuité écologique en même temps que l'existence d'un espace de vie et de développement durable.

Il s'agit donc d'une nouvelle conception du parc national, reposant sur une vision partagée, intégrée et vivante, d'un espace cohérent dans ses différentes composantes, induisant une nouvelle gouvernance.

La charte du parc national, élaborée dans un processus partenarial et adoptée après consultation publique, est un document qui a vocation à exprimer le « projet de territoire » de l'ensemble du parc national et à structurer la politique de l'établissement public.

Ce processus se concrétise aussi dans la charte graphique.





# Éléments de construction

## • Construction

- > La déclinaison pour les partenariats est utilisée dès que le Parc national n'est pas porteur de projet.
- > Cette déclinaison offre une bonne visibilité, notamment lorsqu'il y a d'autres partenaires.
- > Sa construction est inspirée de la médaille des parcs nationaux de France.



> la dénomination est en réserve blanche  
> Typographie Frutiger. [VOIR PAGE 72]

> l'emblème est en réserve blanche sur un carré de la couleur du Parc national.

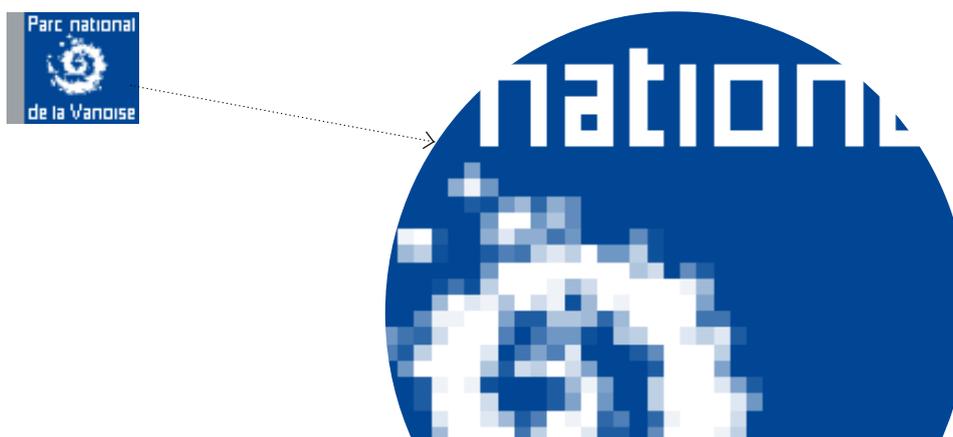
> Le degré de collaboration est en réserve blanche sur fond gris.  
> Il est écrit en Frutiger Bold condensed, toujours en bas de casse et positionné en vertical.  
> Selon le contexte il est possible de ne pas mentionner le degré de collaboration.  
> Le gris utilisé est le même pour tous les établissements.

**Le degré de collaboration**  
Le mot placé en vertical est personnalisable. Il précise la nature de la collaboration.

C6% ; N47%  
R155 ; V161 ; B165

## • Adaptation à la lecture sur écran

- > Cette déclinaison doit rester très lisible sur écran.
- > Il existe donc une version écran redessinée.  
La typographie est dessinée au pixel et l'emblème est simplifié.



## • La taille minimale d'utilisation

> Pour assurer une bonne lisibilité une taille minimum est imposée :  
hauteur du carré = 15 mm.



### • Lecture à l'écran :

lorsque la déclinaison est de petite taille,  
il faut utiliser la version multimedia  
de 51 pixels de haut.

Pour une hauteur supérieure à 85 pixels,  
utiliser la version standard.

## • La zone de sécurité

> La zone d'exclusion minimale correspond aux pointillés gris du schéma.



Espace autour = largeur du bandeau gris.

## • Monochromie/bichromie

> Cette déclinaison existe en niveaux de gris.

> noir à 50 %

> noir à 75 %



> Il existe en réserve blanche, avec possibilité d'utiliser  
une transparence de 90 %.

L'emblème n'est pas transparent, il peut être soit gris  
(noir à 50%) soit dans la couleur de l'établissement.



## • Gravure

> Pour la gravure, le dessin est simplifié.



# À ne pas faire

Quelques exemples à ne pas suivre, cette liste n'est pas exhaustive...



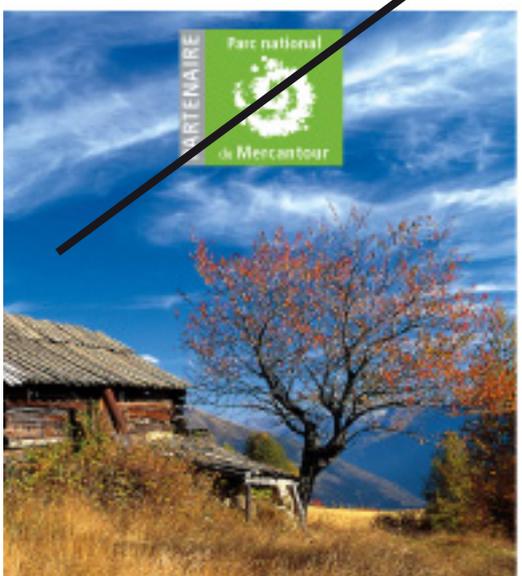
**Ne pas incliner.**



**Ne pas écrire le degré de collaboration en capitales, mais en bas de casse (minuscules).**



**Ne pas déformer, ne pas déformer l'emblème.**



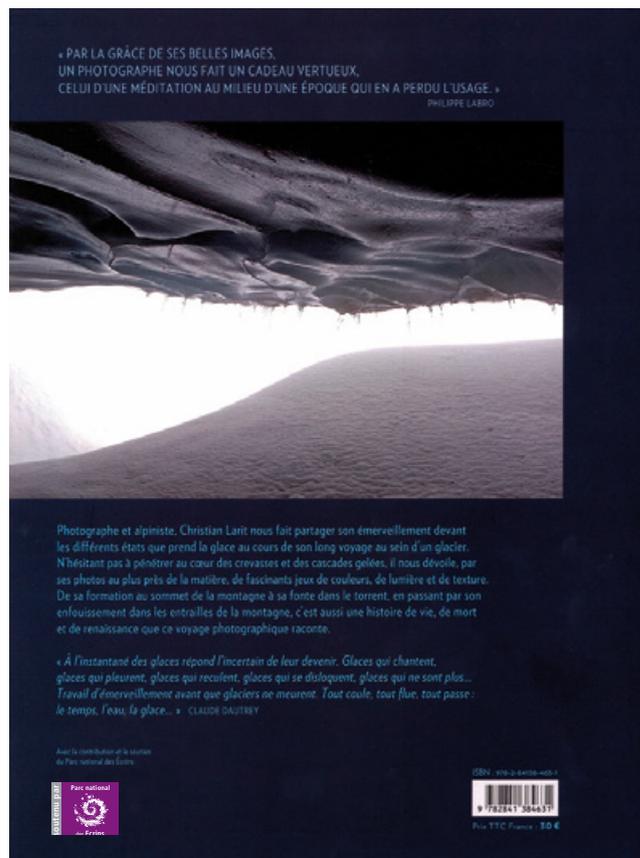
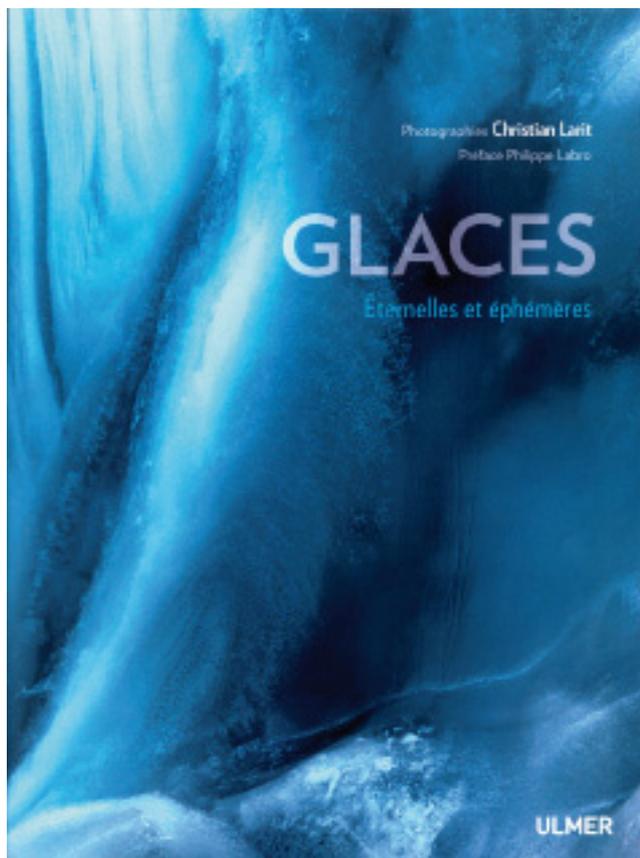
**Ne pas utiliser en haut d'un document.**



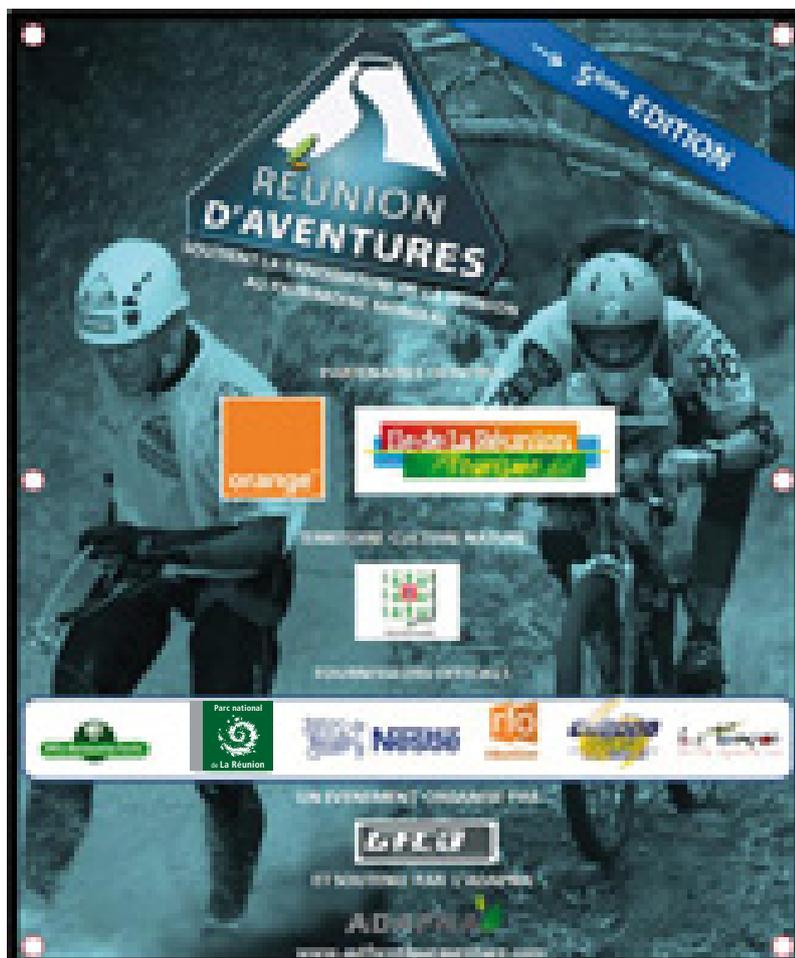
## Les fondamentaux

- > Utilisation de cette déclinaison dès que le parc national n'est pas porteur du projet : [cf page 21]
- > Elle ne doit JAMAIS être utilisée pour les documents administratifs, ni pour les auto-productions
- > Elle ne doit JAMAIS être déformée
- > Cette déclinaison apparaît toujours en signature :  
placé en bas de page, en bas d'écran ou bien en 4<sup>e</sup> de couv pour l'édition
- > Il n'a pas de rapport de proportionnalité
- > La mention verticale est personnalisable ;  
il est préconisé d'utiliser un nom (plutôt qu'un verbe ou autre forme
- > La mention verticale est toujours écrite en Frutiger 67 - Bold condensed
- > Utilisation d'une version spécifique pour le web et le multimedia

# Exemples



Exemple de partenariat d'édition



Événement

## > Référents charte graphique

### Parcs nationaux de France

Nathalie Berger  
nathalie.berger@parcnational.fr

### Parc national de la Vanoise

Elisabeth Berlioz  
elisabeth.berlioz@parcnational-vanoise.fr

### Parc national de Port-Cros

Christine Graillet  
christine.graillet@portcros-parcnational.fr

### Parc national des Pyrénées

Marie Hervieu  
marie.hervieu@pyrenees-parcnational.fr

### Parc national des Cévennes

Catherine Dubois  
catherine.dubois@cevennes-parcnational.fr

### Parc national des Ecrins

Claude Dautrey  
claudedautrey@ecrins-parcnational.fr

### Parc national du Mercantour

Florent Favier  
florent.favier@mercantour-parcnational.fr

### Parc national de la Guadeloupe

Wilfrid Demonio  
wilfrid.demonio@guadeloupe-parcnational.fr

### Parc amazonien de Guyane

Jean-Maurice Montoute  
jean-maurice.montoute@guyane-parcnational.fr

### Parc national de La Réunion

Isabelle de Lavergne  
isabelle.de-lavergne@reunion-parcnational.fr

### Futur Parc national des Calanques

Laurence Delachaume  
laurence.delachaume@gipcalanques.fr

● Août 2011

● Ce document sera complété par les volets  
● « signalétique » et « marque » courant 2012

